

TEST DE DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL (TDG)

DÉMARCHE À SUIVRE POUR UNE INSCRIPTION AU TDG

L'adulte se présente au Centre de formation des Maskoutains à l'accueil des **SARCA**
2495, boulevard Laframboise — Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Y1
Tél. : 450 773-8401, poste 6575

Du lundi au vendredi

de 8 h 30 à 16 h

de 17 h à 20 h

lundi, mardi et mercredi seulement

Dans le but d'assurer l'ouverture du dossier scolaire et la transmission des résultats en conformité avec les exigences du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur (MEER), l'adulte doit apporter tous les documents énumérés ci-dessous. La secrétaire pourra alors remettre une consigne (feuille rose) à l'adulte sur laquelle sera indiquée la date de passation du TDG. L'adulte devra présenter la consigne à son arrivée à la salle d'examen du CFM.

Documents obligatoires à fournir pour l'inscription :

- L'original du certificat de naissance** comportant le nom des deux parents (le grand format de l'État civil) pour le demander : www.etatcivil.gouv.qc.ca

Pour les personnes nées hors Québec, un document officiel reconnu soit :

- Le **certificat de citoyenneté** canadienne ou la **carte de résident permanent** ou la **confirmation de résidence permanente** (IMM -5292)
- **et**
- le **certificat de sélection du Québec** (CSQ)

- L'original du bulletin scolaire** de la dernière année complétée (daté du mois de juin) ou du relevé de notes, du relevé des apprentissages ou du relevé des acquis;

- Une **photo récente** format 5 cm sur 5 cm laquelle sera conservée au dossier scolaire.

À NOTER : LES ÉLÈVES QUI FRÉQUENTENT LE CENTRE DE FORMATION DES MASKOUTAINS (CFM) S'INSCRIVENT SUR PLACE.

LA PASSATION DU TDG SE TIENDRA À L'ADRESSE SUIVANTE :

Centre de formation des Maskoutains (CFM)
2495, boulevard Laframboise – Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Y1
Tél. : 450 773-8401, poste 6575

Guide d'information à l'intention des candidates et des candidats

Préalables fonctionnels

Le test de développement général (TDG) s'adresse aux personnes qui désirent s'inscrire à un programme de formation professionnelle ou accéder à l'industrie de la construction. Il faut être âgé de 16 ans et plus pour être admis au TDG et avoir atteint l'âge de 18 ans au moment de l'admission en formation professionnelle.

Il évalue la capacité à :

- ◆ traiter l'information
- ◆ communiquer par écrit
- ◆ résoudre des problèmes
- ◆ saisir des concepts

Pour être admissible à la formation professionnelle :

- ◆ la personne doit s'assurer qu'elle possède les préalables spécifiques de langue d'enseignement et de mathématique reliés au programme de son choix s'il y a lieu;
- ◆ et elle doit réussir le test de développement général (TDG).

Ces deux conditions **sont indissociables** et constituent ce qu'on appelle les
« préalables fonctionnels »

Description des différentes parties du TDG

Sous-test 1 : Raisonnement mécanique

Le sous-test raisonnement mécanique comporte une série d'illustrations de différents mécanismes où il faut identifier le résultat.

Sous-test 2 : Sciences

Le sous-test sciences comporte des items qui permettent d'évaluer la compréhension des notions en sciences physiques et biologiques.

Sous-test 3 : Résolution de problèmes

Le sous-test résolution de problèmes comporte des problèmes à résoudre en mathématique.

Sous-test 4 : Compréhension de l'écrit

Le sous-test compréhension de l'écrit permet de saisir le sens d'un texte.

Sous-test 5 : Maîtrise de la langue

Le sous-test maîtrise de la langue est divisé en quatre parties et consiste à évaluer les connaissances et les particularités de la langue française.

Les réponses aux questions sont à **choix multiples**.

Séquence et durée

Le TDG comprend **cinq parties** qui seront administrées dans l'ordre indiqué ci-dessous. Le temps alloué pour la passation du TDG est de **trois heures**.

Voici le temps alloué à chacune des parties :

Consignes initiales

Directives sur la façon de remplir la feuille-réponse, 15 minutes
déroulement de la passation du TDG, distribution du matériel, etc.

Première partie : Raisonnement mécanique (19 questions)

- ◆ Lecture des consignes et exemples 5 minutes
- ◆ Durée de la première partie 15 minutes

Deuxième partie : Sciences (15 questions)

- ◆ Lecture des consignes et exemples 5 minutes
- ◆ Durée de la deuxième partie 10 minutes

Troisième partie : Résolution de problèmes (27 questions)

- ◆ Lecture des consignes et exemples 5 minutes
- ◆ Durée de la troisième partie 30 minutes

Pause

15 minutes

Quatrième partie : Compréhension de l'écrit (19 questions)

- ◆ Lecture des consignes et exemples 5 minutes
- ◆ Durée de la quatrième partie 25 minutes

Cinquième partie : Maîtrise de la langue (20 questions)

- ◆ Lecture des consignes et exemples 5 minutes
- ◆ Durée de la cinquième partie 15 minutes

DURÉE TOTALE

150 minutes

Seuil de réussite

Pour réussir le test de développement général (TDG) il faut obtenir la note de **45 % et plus**.

En cas d'échec

*La personne qui a subi un échec au TDG peut se présenter à nouveau à ce test **une seule fois et après un délai d'un an** suivant la date de transmission du premier résultat. La personne peut également poursuivre ses études en formation générale afin de satisfaire aux préalables scolaires exigés ou réussir les tests d'équivalence de niveau de scolarité (TENS) de cinquième année du secondaire qui permettent d'accéder à la formation professionnelle.*

Transmission du résultat du TDG

*L'adulte qui réussit le TDG recevra ultérieurement par la poste de **la Direction de la sanction des études du MEES (ministère de l'Éducation, Enseignement supérieur)** un relevé de notes attestant de la réussite du test.*

Toutefois, un relevé pourra vous être émis sur demande.

En cas d'échec, l'adulte sera informé par la commission scolaire, par lettre, de la procédure à suivre afin de se prévaloir de son droit de reprise.

Consignes à suivre

- *Lorsqu'un adulte copie ou aide délibérément une autre personne, il convient de lui retirer sa copie et de l'inviter à quitter les lieux. L'adulte subit alors un échec.*
- *Les cellulaires ou tous les autres appareils de communication doivent être fermés et rangés dès l'entrée en salle d'examen. Le non-respect de cette règle entraînera automatiquement un échec.*
- *Il est important de se présenter, pour la passation du TDG, disposé et détendu.*
- *Il est primordial d'être à l'heure, car le retard entraîne le refus à la salle d'examen et reporte à une date ultérieure la passation du TDG.*
- *Il est essentiel de lire les consignes et d'écouter les directives de façon attentive afin d'éviter les erreurs.*
- *Le matériel **nécessaire et permis** (crayon, efface, papier brouillon et calculatrice non programmable) est fourni sur place. Vous n'avez rien à apporter.*

Certains sites internet sont adéquats pour la préparation au TDG :

Centre d'éducation des adultes et de la condition féminine <http://cdeacf.ca/> (taper TDG pour la recherche dans le catalogue)

<http://ccdm.qc.ca/fr> (onglets : Exercices PDF, Épreuves de français, Matériel pour allophones)

<http://www.alloprof.qc.ca/BV/Pages/accueil-bv.aspx> (site de référence sur l'ensemble des matières de niveau secondaire)

Centres d'accès communautaire internet (CACI)

Municipalité Roxton Falls

24, rue Du Marché
 Roxton Falls (Québec) J0H
 (450) 548-5790

Horaires réguliers

Lundi, mardi, jeudi : 8 h à 12 h
 Mercredi : 8 h à 12 h/13 h à
 Vendredi : 8 h à 12 h/fermé

Ville de Saint-Hyacinthe (centres des loisirs de quartier)

<p>Loisirs Christ-Roi 390, avenue Vaudreuil Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4G7 Téléphone : 450 773-1102</p>	<p>Loisirs Bourg-Joli 2520, avenue Sainte-Catherine (angle Bourassa) Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0G3 Téléphone : 450 773-1824</p>
<p><u>Horaires réguliers</u> Lundi au jeudi : 10 h à 21 h Vendredi : 10 h à 15 h Samedi : 10 h à 13 h</p>	<p><u>Horaires réguliers</u> (de septembre à juin) Lundi au jeudi : 9 h à 17 h Vendredi : 9 h à 16 h</p>
<p>Loisirs Saint-Joseph 950, rue Desranleau Est Saint-Hyacinthe (Québec) J2T 2L6 Téléphone : 450 778-7728</p>	
<p><i>Il est préférable de prendre un rendez-vous (4 ordinateurs de disponibles) mais vous pouvez vous présenter directement sur place</i></p> <p><u>Horaires réguliers</u> Lundi au jeudi : 11 h à 17 h 30 Vendredi : 11 h à 15 h</p>	

ENDROITS PUBLICS À LA DISPOSITION DE L'ADULTE POUR L'UTILISATION D'UN ORDINATEUR

<p>Bibliothèque T.-A.-St-Germain 2720, rue Dessaulles Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2V7 Téléphone : (450) 773-1830</p>	<p>Bibliothèque Sainte-Rosalie 13955, avenue Morissette Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 1M9 Téléphone : (450) 799-4132</p>
<p><u>Horaire régulier</u> (de la fête du Travail à la Saint-Jean-Baptiste) Lundi au jeudi : 12 h à 21 h Vendredi : 10 h à 21 h Samedi : 10 h à 17 h Dimanche : 10 h à 17 h</p> <p><u>Horaire d'été</u> (à partir du 24 juin à la Fête du Travail) Lundi au jeudi : 12 h à 21 h Vendredi : 10 h à 21 h Samedi : 10 h à 17 h Dimanche : fermée</p>	<p><u>Horaire régulier</u> (de la fête du Travail à la Journée nationale des patriotes) Lundi et mardi : 13 h 30 à 20 h Mercredi : fermée Jeudi et vendredi : 13 h 30 à 20 h Samedi : 10 h à 14 h Dimanche : fermée</p> <p><u>Horaire d'été</u> (de la Journée nationale des patriotes à la fête du Travail) Lundi et mardi : 13 h 30 à 20 h Mercredi : fermée Jeudi et vendredi : 13 h 30 à 20 h Samedi : fermée Dimanche : fermée</p>
<p>Espace carrière 1305-4, rue des Cascades Saint-Hyacinthe (Québec) 450 771-4500</p>	<p>Centre local d'emploi de Saint-Hyacinthe (CLE) Salle multiservice 3100, boul. Laframboise, bureau 107 Saint-Hyacinthe (Québec) 450 778-6589, poste 222 – pour information</p>
<p><u>Horaire régulier</u> Lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 Mercredi : 10 h à 12 h et de 13 h à 20 h 30 Samedi : fermé Dimanche : fermé</p>	<p><u>Horaire régulier</u> Lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 Mercredi : 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 Samedi : fermé Dimanche : fermé</p>

Bonne chance!

